

Fiche syndicale

Avril 2025

Attention à la chaleur

Lors de chaudes journées de juin et septembre, les écoles sont souvent des lieux où la chaleur devient pénible tant pour les élèves que les intervenants du milieu scolaire. Lors de l'annonce d'une journée de chaleur extrême, nous vous recommandons d'interpeller en début de journée votre direction d'école, pour établir les mesures qui pourront être adoptées. Nous croyons que l'alternative de suspendre les cours peut aussi être envisagée, tel qu'il est possible de faire lors de la saison hivernale en raison des conditions climatiques.

Dans l'objectif de documenter vos démarches et de prévenir les coups de chaleur en milieu scolaire, nous vous présentons une adaptation de l'outil de calcul, développé par la CNESST, qui permet d'évaluer le niveau de risque auquel vous êtes exposé.

D'abord, prenez la température de l'air à l'ombre, ensuite corrigez la température en fonction de l'humidité relative :

20 % : retranchez 2 °C	45 % : ajoutez 2,7 °C	70 % : ajoutez 6,4 °C
25 % : retranchez 1 °C	50 % : ajoutez 3,5 °C	75 % : ajoutez 7,1 °C
30 % : pas d'ajustement	55 % : ajoutez 4,3 °C	80 % : ajoutez 7,7 °C
35 % : ajoutez 0,9 °C	60 % : ajoutez 5 °C	85 % : ajoutez 8,3 °C
40 % : ajoutez 1,8 °C	65 % : ajoutez 5,7 °C	90 % : ajoutez 8,9 °C

Trouvez le résultat dans le tableau pour identifier le risque auquel vous êtes exposé.

LA ZONE VERTE indique que le risque est faible. Mais attention ! Vous et votre employeur devez quand même prendre certaines précautions.

LA ZONE VERT PÂLE indique que le risque est plus grand. Avec votre employeur, déterminez les mesures temporaires à prendre pour rendre vos conditions de travail sécuritaires.

LA ZONE JAUNE indique que le risque est de plus en plus grand. Vous et votre employeur devez prendre différentes mesures de prévention pour rendre les conditions de travail sécuritaires, dont la durée des pauses prises chaque heure qui augmente en fonction de la température de l'air corrigée. Soyez vigilant !

LA ZONE ROUGE indique que le risque est très élevé. Votre employeur doit appliquer des mesures de prévention qui vous permettront de poursuivre vos activités en toute sécurité. Soyez TRÈS vigilant !

T° AIR CORRIGÉE	TRAVAIL LÉGER	TRAVAIL MOYEN	TRAVAIL LOURD	EAU
30,4 °C ou moins				
31,0 °C				
31,6 °C				
32,2 °C				
32,8 °C				1 verre
33,3 °C				toutes les
33,9 °C				20 minutes
34,5 °C				
35,0 °C				
35,6 °C				
36,1 °C				
36,7 °C			Durée de la pause	
37,2 °C				
37,8 °C		Durée de la pause		
38,3 °C				
38,9 °C				
39,5 °C				1 verre
40,0 °C				toutes les
40,6 °C				15 minutes
41,1 °C	Durée de la pause			
41,7 °C				1 verre
42,2 °C				toutes les
42,8 °C				10 minutes
43,3 °C				
43,9 °C ou plus				

Tableau adapté du document A Guide to Heat Stress in Agriculture, EPA-OSHA, mai 1993.

Vous devez prendre les mesures préventives suivantes, même si le niveau de risque est faible : ajuster votre rythme de travail, prendre des pauses, de préférence à l'ombre ou dans un endroit frais et boire de l'eau fraîche en quantité suffisante à la fréquence indiquée dans le tableau, même si vous n'avez pas soif !

Étourdissements ? Vertiges ? Fatigue inhabituelle ? : C'est peut-être le début d'un coup de chaleur.
Propos incohérents ? Perte d'équilibre ? Perte de conscience ?

Il y a urgence médicale ! Intervenez tout de suite et communiquez avec les services d'urgence.